

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
22.01.2021**

Membres présents : Josette PIERS, Françoise PERRIN, Jean-Louis MOULEYRE, Michel RAMBERT, Pascal MICHEL, Laurent MERMET-AU-LOUIS, Florine CHESNAIS, Marie-Noëlle HUMBERT, Paul POLIS, Clément MERCIER

Absente excusée : Anne BOUCARD qui donne pouvoir à Jean-Louis MOULEYRE

Secrétaire de séance : Paul POLIS

Approbation du PV du conseil municipal du 08 décembre 2020 : **Adopté à l'unanimité**

Ajout à l'ordre du jour : délibération : Tarif garage route de mienne

Délibérations :

1) Dépenses d'investissement avant vote du budget 2021,

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget 2021, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Budget communal : Chapitre 21 immobilisations corporelles : 85 000 x 25% = 21 250 €

La limite de 21 250 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif COMMUNAL 2021

Budget Eau : Chapitre 23 immobilisations : 228 507.03 x 25% = 57 126.76 €

La limite de 57 126.76 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif EAU 2021

Vote POUR à l'unanimité

- Achat d'une saleuse / sableuse,

Pour répondre aux besoins réguliers de gravillonner la route à cause du verglas fréquent, il paraît nécessaire d'investir dans une saleuse /gravillonneuse, ce matériel sera utilisé par M. Florian CLERC dans le cadre de la convention déneigement :

Devis Société DIMA : marque ZAGRODA livraison comprise : 5600€ TTC

Vote POUR à l'unanimité

2) Demande de subvention : Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain :

Madame le maire donne lecture de la demande de subvention du Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain, un élève habitant à Choux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

D'attribuer la subvention suivante au compte 6574 pour l'année 2021

✓ Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain : 100€

Vote POUR à l'unanimité

3) Tarif garage route de mienne

Madame le maire rappelle la délibération du 21 février 2020 fixant le tarif des garages situé route de Mienne pour l'année 2020, soit 174€ annuel pour les locataires CASERY & GASPERETTI

Considérant que les garages communaux ne sont pas indexés à l'indice du coût de construction, celle-ci propose une revalorisation basée sur une augmentation de 5€ + le coût de la vie estimé à 1.2 % soit une augmentation de 7€ pour les garages loués au plus bas.

Est concernée la locataire désignée comme suit :

➤ Mme GASPERETTI Colette

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération à l'unanimité des membres présents il est décidé :

- D'augmenter le loyer pour le garage occupé par la locataire GASPERETTI C.
- De FIXER à 181€ annuel le prix du garage route de Mienne en 2021
- De charger le trésorier payeur de recouvrer les sommes dues,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote POUR à l'unanimité

4) Auberge : renouvellement contrat de location :

Considérant la délibération du 08/10/2020 du bail précaire pour la location privative et la cuisine de l'auberge pour une durée de trois mois soit du 16 octobre 2020 au 16 janvier 2021 à M. Nicolas JOUANNE

Considérant l'accompagnement de la chambre des Métiers du Jura auprès de M. Jouanne Nicolas, lui laissant du temps pour effectuer les formations imposées pour la reprise du contrat de location gérance en son nom, et construire un projet commercial en accord avec la commune

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé : par 11 voix POUR

DECIDE d'établir un bail précaire du 16 janvier 2021 pour 3 mois soit jusqu'au 16 avril 2021 :

- Un loyer mensuel hors charges de 400€,
- Charges mensuelles : 45€, incluant la taxe d'ordures ménagères et l'entretien de la station d'assainissement.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- Prise de connaissance du Pacte de gouvernance CCHJSC et de l'Arrêté de lutte contre les scolytes de l'épicéa commun
- Point sur les travaux : rénovation appartement communal : la réunion de lancement a eu lieu le mardi 19 janvier 2021 ; les travaux vont débuter dès que possible : disponibilité de l'appartement envisagée : rentrée de septembre 2021
- Projet éolien sur Echallon à suivre : le photomontage est affiché au tableau d'affichage, le dossier est consultable en mairie. Nous avons reçu le 18 janvier 2021 pour information le résumé technique de l'étude d'impact environnemental, et un photomontage réalisé depuis la commune de Choux. Dans le cadre de l'instruction par la Préfecture de ce dossier, une enquête publique sera réalisée fin d'année 2021.
- Un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité est signalé, projet relayé par la CCHJSC concernant la réalisation d'un atlas communal. Dépôt des candidatures avant le 15 mars 2021.
- Projet de résidence partagée pour les anciens du village : discussion et étude à poursuivre
- Compte-rendu du conseil syndicat du SITCOM
- Réunions à venir : SIVOS : compte -rendu de l'étude de faisabilité école et périscolaire 26/01/2021, SMAAHJ conseil syndical prévu le 29/01/2021, et PNRHJ le 30/01/2021.

Fin du conseil : 21H50